



CK 2 Sept. 91 17

GRÜNE KOPIE

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella rispostat.311 Rwanda - CJF
t.441.1 Jeanneret ✓Monsieur Jean-Maurice Delèze
Coordinateur
Bureau de coordinationSachbearbeiter
Collaborateur
Collaboratore

J-F. Cuénod

Kigali RWANDA

Tel. 031/61

34 31

Berne, le 26 août 1991

Concerne: Prolongation du mandat de M. Jeanneret,
Conseiller à la Présidence de la République du Rwanda

Conformément aux discussions menées entre votre bureau et la Section Afrique orientale à Berne, et suite aux entretiens que j'ai moi-même pu avoir avec l'intéressé, la DDA a approuvé courant août un crédit pour la prolongation de l'affectation de M. Jeanneret auprès de la Présidence de la République rwandaise.

Cette prolongation exceptionnelle, le départ de M. Jeanneret ayant été initialement prévu en 1991, s'explique par les circonstances elles aussi exceptionnelles que le Rwanda connaît depuis le mois d'octobre 1990, qui ont des conséquences importantes sur le plan économique au moment où le Rwanda s'engageait précisément dans la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel.

Les raisons justifiant la fin de l'affectation de M. Jeanneret en août 1991 n'en demeurent pas moins réelles; elles motivent la décision de la DDA de considérer cette prolongation jusqu'en août 1992 comme la dernière. Pour éviter toute interprétation erronée du départ de M. Jeanneret l'année prochaine, quels que soient les événements qui se produiront au Rwanda d'ici là, il convient d'informer officiellement les autorités rwandaises de notre position.

Vous voudrez donc bien adresser une Note diplomatique au Ministère des Affaires Etrangères avec le message suivant :

" (introduction diplomatique habituelle)

Lors de la dernière reconduction de son contrat, en septembre 1989, M. Jeanneret nous avait informé que pour des raisons personnelles liées à la scolarité de ses enfants, il ne souhaitait pas prolonger son affectation au Rwanda au delà de 1991.





La guerre qui touche durement le Rwanda depuis octobre 1990 a cependant de graves répercussions sur l'économie rwandaise dans son ensemble et sur la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel en particulier, répercussions qui nécessitent d'adapter ce programme à la situation prévalant actuellement au Rwanda. Ces circonstances ont amené M. Jeanneret à envisager de reporter son départ définitif du Rwanda.

Prenant en compte l'expérience de M. Jeanneret acquise depuis 1981 et sa profonde connaissance des problèmes auxquels est confrontée l'économie rwandaise, qui lui permettent de mettre utilement à disposition ses qualités de conseiller en matière économique et financière, la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire a décidé de donner une suite favorable à la proposition exprimée par M. Jeanneret avec le soutien de la Présidence du Rwanda de prolonger exceptionnellement son affectation à Kigali d'une année, jusqu'en août 1992, puis d'appuyer ponctuellement les autorités rwandaises jusqu'en août 1993 par des missions de consultation.

La Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire souhaite toutefois informer les autorités rwandaises que cette prolongation doit être considérée comme la dernière, et que M. Jeanneret quittera le Rwanda au terme de ce contrat.

salutation diplomatique habituelle "

Je vous serais reconnaissant de me tenir informé de la réaction des autorités rwandaises à la présente Note.

Avec mes meilleures salutations

DIRECTION DE LA COOPERATION
 AU DEVELOPPEMENT ET DE
 L'AIDE HUMANITAIRE
 Division
 Afrique et Amérique Latine


 Henri-Philippe Cart

CC : M. l'Ambassadeur A. Kamer, Nairobi
 Division politique II
 SFR, WM, HAR, CJF

CK 22 Sept. 91 17

